



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 11 mars 2020

Délibération n°06-2020-03

Point n° 6 | Comptabilisation des biens en immobilisation

Exposé des motifs
La délibération autorise le Crous à conserver le seuil de 800 € et non celui arrêté par l'instruction comptable commune du 17 décembre 2019.
Projet de délibération
La délibération d'autorisation du seuil de comptabilisation des biens en immobilisation est adoptée à l'unanimité.
Votants présents ou représentés
Pour : 19 Contre : Abstentions : 1

Le 12 mars 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE